

20/09/2016



TOUS CORPS



AUDIENCE DCSP

LE SNAPATSI A ÉTÉ RECU, LE 19 SEPTEMBRE, À SA DEMANDE A LA DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

PLUSIEURS POINTS ONT ÉTÉ ABORDÉS :

Mission d'accueil dans les services de Police

Le SNAPATSI a relayé la crainte croissante des agents affectés dans les services d'accueil pour leur sécurité.

Le SNAPATSI a réaffirmé sa demande faite auprès du Ministre pour que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre aux fins de garantir la sécurité des agents.



Réponse de la DCSP : des instructions très strictes sur ce sujet ont été données aux services territoriaux mais la configuration de certains services ne permet pas une sécurité maximum.

Horaires variables



Le SNAPATSI a rappelé qu'il était à l'initiative des horaires variables.

Le SNAPATSI a réitéré sa demande de mise en place rapide dans les services territoriaux, dans la continuité des courriers du DGPN à l'attention des Directeurs Centraux et des Préfets qui indique une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, après consultation des comités techniques départementaux.

Réponse de la DCSP : le dispositif des horaires variables est favorable aux agents, il devra tenir compte des contraintes de chaque service territorial. Pour ce faire, les comités techniques départementaux auront à se prononcer.

AUDIENCE DCSP suite...

RIFSEEP

Le SNAPATSI a dénoncé les mobilités internes (volontaires ou forcées) dans les services sans passage dans les CAP.

En effet depuis la mise en place du RIFSEEP, tout agent remplissant les conditions peut bénéficier d'une prime de mobilité.

Le SNAPATSI a demandé que des arrêtés soient pris pour officialiser tout mouvement interne afin ne pas pénaliser les agents en matière indemnitaire, d'autant qu'un changement de groupe peut intervenir.



Réponse de la DCSP : en ce qui concerne les mobilités internes, les services territoriaux doivent faire valider leur mouvements internes par la DCSP. Ce qui permettra à l'agent d'obtenir un arrêté et de percevoir (sous conditions) sa prime de mobilité.

De plus dans le cadre du déploiement du RIFSEEP, certains agents n'ont pas été classés dans le groupe de fonctions en adéquation avec leurs missions, une révision globale est en cours à la DCSP. La première garantie : personne ne sera déclassée.

Le SNAPATSI a également évoqué d'autres points et situations individuelles.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI TRAVAILLE POUR VOTRE AVENIR !!!